

LAUSANNE REGION
Lausanne

R A P P O R T
de l'Organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale des Membres

Exercice 2020

Lausanne, le 26 janvier 2021

R A P P O R T

de l'Organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale des Membres
de **LAUSANNE REGION** - Lausanne

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de **LAUSANNE REGION** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

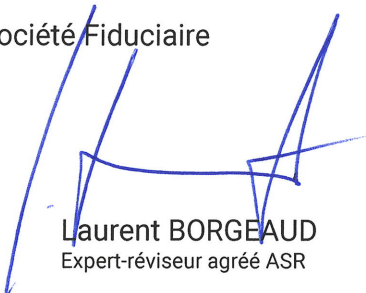
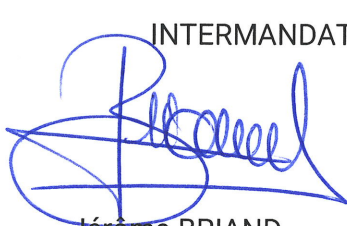
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de notre contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 26 janvier 2021
JBR/LBO/adr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Jérôme BRIAND
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)